

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2024

**Présents :** Madame WENDLING Nadine, Maire, Monsieur LACHAT Hervé, Madame BEGNI Sandrine, Monsieur BECAVIN Serge, Madame GAMBLIN Fabienne, Monsieur BUTTAY Thierry, Adjoints, Madame BONNAZ Lisette, Madame DURET Claudette, Monsieur DUPRAUX Olivier, Monsieur JACQUIER Cédric, Madame LAMBRECHT Isabel, Madame MERMIER Arlette, Madame THOUVILLE Nathalie, Monsieur TISSOT Fabien, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Madame PERROT Maud (pouvoir donné à Monsieur BECAVIN Serge), Adjointe, Madame GAUTHIER Béatrice (pouvoir donné à Madame BEGNI Sandrine), Madame JACQUIER Aurélia (pouvoir donné à Madame GAMBLIN Fabienne), Monsieur GAVET Anthony (pouvoir donné à Monsieur DUPRAUX Olivier), Monsieur ROUVIERE Damien (pouvoir donné à Madame WENDLING Nadine), Monsieur POLLEZ Pierre-Etienne (pouvoir donné à Monsieur LACHAT Hervé), Monsieur RUFFET Christian, Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Madame ZEIN Silvina, Conseillers Municipaux.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures et remercie les participants de leur présence.  
Elle communique la liste des absences excusées, des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.  
Monsieur BECAVIN Serge est désigné en qualité de secrétaire de séance.  
Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.  
Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

## DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NEUVECELLE (2024-15)

---

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 3 au 15 mai 2024 selon les modalités suivantes : publication par voie d'affichage sur les panneaux communaux, sur le site internet de la Commune et sur la page Facebook de la Mairie.

Madame le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oui l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **définit** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération,

- **valide** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Haute-Savoie, ainsi qu'à la Communauté de Communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance.

- **valide le principe** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

---

**SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE :**  
**TRAVAUX DE GROS ENTRETIENS RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC**  
**PROGRAMME 2024**  
(2024-16)

---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2023-34 du 24 octobre 2023 le Conseil Municipal avait délibéré sur le programme 2024 de travaux de Gros Entretien Reconstruction et avait retenu les opérations de réfection de l'éclairage public rue de l'OPAC et rue du Lac (RD 1005).

Pour les 2 opérations, le coût global pour la commune avait été estimé à 55 000 € par le SYANE avec le détail suivant :

- la rénovation des ensembles de l'OPAC à environ 17 000 € de part communale,
- le remplacement des luminaires sur la RD ainsi que le recâblage du réseau dans les fourreaux existants à environ 38 000 € de part communale

Or, le devis des travaux réellement à réaliser porte l'enveloppe globale communale à 78 200 € 41 . Dans ce coût sont chiffrés :

- La rénovation des ensembles de l'OPAC à 16 000 € de part communale (légèrement inférieur à l'estimatif),
- le remplacement des luminaires et ensembles sur la RD ainsi que la création d'un réseau neuf à 62 200 € 41 de part communale. Ce dépassement prend en compte le réseau neuf (tranchée sous chaussée départementale) sur tout le linéaire de la RD pour rénover le câble, la séparation des réseaux et la création de 3 départs :
  - Un départ pour la RD
  - Un départ pour l'éclairage avenue de Maraiche
  - Un départ pour les 2 passages piétons à maintenir éclairés la nuit.

Il convient dès lors d'annuler la délibération n° 2023-34 du 24 octobre 2023 et de fixer la nouvelle répartition financière.

Le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération travaux de gros entretien reconstruction – programme 2024 figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant estimé à :	126 220,87 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	74 413,78 €
et des frais généraux s'élevant à :	3 786,63 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de Neuvecelle

- 1) approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée,
- 2) s'engage à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa

participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité,

- **annule** la délibération n° 2023-34 du 24 octobre 2023.

- **approuve** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant estimé à :	126 220,87 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	74 413,78 €
et des frais généraux s'élevant à :	3 786,63 €

- **s'engage** à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 029,30 € après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **s'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 59 531,02 euros.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

---

**SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE :**  
**TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE**  
**PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION**  
**OPERATION AVENUE DE MILLY – ROUTE DE LA CORNICHE**  
(2024-17)

---

Madame le Maire, expose que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Avenue de Milly - Route de la Corniche figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant estimé à :	11 214,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	6 570,95 €
et des frais généraux s'élevant à :	336,42 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de NEUVECELLE

- **approuve** le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

- **s'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant estimé à :	11 214,00 €
-------------------------	-------------

avec une participation financière communale s'élevant à :  
et des frais généraux s'élevant à :

6 570,95 €  
336,42 €

- **s'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 269,14 euros sous forme de fonds propres, après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **s'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 5 256,76 euros.  
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

---

## VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION THEATRALE DE NEUVECELLE (2024-18)

---

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été destinataire le 11 avril dernier d'une demande de subvention présentée par l'association théâtrale de Neuvecelle.

La demande porte sur un crédit de 1 500 euros nécessaire à l'équilibre financier de cette structure.

Sur proposition du groupe de travail en charge de l'examen des demandes de subventions, le Conseil Municipal,

- **accorde** une subvention de 1 500 euros à l'association théâtrale de Neuvecelle,

- **autorise** Madame le Maire à effectuer le mandatement de cette dépense dont les crédits ont été prévus à l'article 65748 (subventions de fonctionnement versées aux autres personnes de droit privé) du budget primitif de 2024.

---

## MOTION DE DEMANDE DE SOUTIEN AU MAINTIEN DE L'OUVERTURE DU CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE ADULTES D'EVIAN

---

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est annoncé la fermeture du Centre Médico-Psychologique Adultes d'Evian, qui dépend de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Roche sur Foron.

Cette structure essentielle pour bon nombre d'habitants du territoire est menacée de fermeture temporaire par la Direction. Cette information a été transmise par les salariés et non par la Direction.

La fermeture de la structure a été annoncée pour le 2 mai 2024, en raison de l'absence d'un médecin psychiatre selon les éléments présentés par la Direction aux salariés.

Cette structure est installée dans des locaux mis à disposition par la Ville d'Evian.

L'Etablissement Public de Santé Mentale devait rechercher de nouveaux locaux et évoque dorénavant des locaux inadaptés au maintien de l'activité.

Il est proposé de transférer l'activité d'Evian qui comprend près de 300 patients en file active. Ce départ, sans information et concertation avec les élus locaux, est inacceptable et est un nouveau coup dur porté à la médecine psychiatrique et à la prise en charge de la maladie mentale sur notre territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette motion.

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité,

- **de demander** à l'EPSM de revoir cette décision de fermeture et de travailler plus en concertation avec les élus locaux afin de trouver une solution adaptée à la situation rencontrée par le CMPA.

- **charge** Madame le Maire de transmettre la présente motion de soutien à la direction de l'EPSM, au Préfet de la Haute-Savoie, au Sous-Préfet de Thonon les Bains, à la direction régionale de l'ARS, à Messieurs et Mesdames les Députés et Sénateurs et à tous autres auxquels la municipalité jugera opportun de la communiquer.

---

## DIVERS

---

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **S'est vu présenter** un retour de la réunion publique de présentation du prépaiement des services périscolaires et du passage au forfait pour la garderie périscolaire du 15 mai dernier.
- **S'est vu présenter** le projet de création de jardins familiaux et **a été convié** à participer à la séance de travail du vendredi 24 mai à 18 heures en Mairie,
- **A été informé** de la rédaction en cours du Plan Communal de Sauvegarde qui sera approuvé par le Conseil Municipal à l'automne et qui fera l'objet de mises en situation,
- **A pris connaissance** du programme des festivités communales à venir et **a remercié et félicité** l'équipe d'organisation de l'escale gourmande.
- **S'est vu présenter** le déroulé des travaux en cours : Aménagement de la RD 1005 à Grande-Rive et réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales au Parc de l'Abbaye.

Neuvecelle, le 17 mai 2024

Le Maire,



WENDLING Nadine



Le secrétaire de séance,



BECAVIN Serge

